### Résumé

Présentation des quatre principes de protection qui devraient étayer l'action   
humanitaire : 1/Éviter d'exposer à d'autres préjudices, par vos activités, la   
population touchée par une catastrophe ; 2/Garantir l'accès des personnes   
touchées par une catastrophe à une assistance impartiale ; 3/Protéger la   
population touchée par une catastrophe contre toute souffrance physique et   
psychologique résultant d'actes de violence ou de coercition ; 4/Aider les   
personnes touchées par une catastrophe à faire valoir leurs droits, à accéder aux moyens à disposition pour obtenir réparation et se remettre des effets des abus qu’elles ont subis. Présentation de leurs implications en termes d'action ainsi que des rôles et responsabilités des différentes parties prenantes engagées dans l'action humanitaire.



**Travail en groupe et diapos**

### But

Ce module entend expliquer pourquoi la protection est importante et présenter les quatre principes de protection.

### Objectifs d’apprentissage

*À la fin de cette session, les participants seront capables de :*

* Expliquer la signification du terme « protection » et les raisons de son importance
* Expliquer le rôle des agences humanitaires dans le domaine de la protection, à la lumière des rôles des autres parties prenantes
* Illustrer des actions guidées par les quatre principes de protection décrits dans le manuel Sphère.

### Messages clés

* La protection vise à assurer la sécurité, la dignité et les droits des personnes touchées par une catastrophe ou un conflit armé.
* Toutes les agences devraient être guidées par des principes de protection, même si elles n'ont pas spécifiquement de mandat de protection ou ne sont pas spécialisées dans ce domaine.
* Les quatre principes de protection décrivent comment les organisations peuvent éviter d'exposer la population touchée à de nouvelles souffrances et comment l'aider à accéder à une plus grande sécurité.

#### Préparatifs et ressources

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Pour le facilitateur | Pour chaque participant | Pour chaque groupe de 4 à 5 participants |
| * Diapos imprimées avec les notes explicatives * Un exemplaire de la fiche à distribuer « Questions fréquemment posées concernant Sphère et les principes de protection » | * Manuel Sphère, surligneur * Un exemplaire de la fiche à distribuer « Principes de protection en action : suggestions de réponse » | * Feuilles de tableau de conférence, marqueurs, Post-its * Jeu de cartes : Fiche à distribuer « Principes de protection en action ». Imprimer un exemplaire au format A3, découper chaque carte (même les cartes vierges) et mettre le jeu de cartes dans une enveloppe. Répéter l'opération pour chacun des 4 groupes | |

### Peut-être souhaiterez-vous aussi consulter :

* **Module A9** – Sphère et la Charte humanitaire
* **Module A11** – The Code of Conduct, a foundation for the Sphere Humanitarian Charter [Le Code de conduite, fondement de la Charte humanitaire de Sphère]
* **Module B6 –** Sphere and advocacy [Sphère et le plaidoyer]

### Pour aller plus loin :

* **Consulter** le site web du Groupe sectoriel mondial sur la protection pour obtenir des informations précises afin de préparer ce module : [www.globalprotectioncluster.org](http://www.globalprotectioncluster.org)
* **Suivre** le cours en ligne « Le manuel Sphère en action », plus particulièrement les modules « À l'abri du danger » et « Revendications, réparation et rétablissement » [www.sphereproject.org/sphere/fr/formation/cours-en-ligne/](http://www.sphereproject.org/sphere/en/learning/e-learning-course)

#### Plan de la session

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Activité | Description | Durée |
| Diaporama  « Vue d'ensemble des quatre principes de protection » | Présenter, de manière interactive, les diapos 1 à 8, en se référant aux notes qui les accompagnent. | 25’ |
| Travail en groupe  « Vue d’ensemble des quatre principes de protection » | Afficher la diapo 9 comportant les consignes de travail en groupe.  Les participants dessinent une image pour représenter le principe de protection qui leur a été attribué.  Une fois que chaque groupe a présenté son principe pendant 3 min., expliquer que l'exercice suivant donnera une meilleure idée à chaque participant de ce que signifient réellement les quatre principes dans la pratique. | 30’ |
| Travail en groupe  « Jeu de cartes sur les principes de protection en action » | Afficher la diapo 10 comportant les consignes de travail en groupe.  Distribuer les enveloppes contenant le jeu de cartes-actions (préparées à l'avance) qu'il faudra classer par principe de protection.  Les participants peuvent aussi suggérer des actions supplémentaires pertinentes pour leurs contextes de travail et les inscrire sur les cartes vierges.  Ne pas dépasser 20 min. pour l'exercice afin de laisser du temps pour le débriefing. Les cartes-actions ne reprennent que quelques exemples et n'ont rien d'exhaustif, il n'est donc pas nécessaire que les participants les classent toutes.  Pour le débriefing :   * Distribuer aux groupes la fiche avec les suggestions de réponse et les laisser discuter entre eux avant de faciliter la mise en commun. * Demander si les groupes ont aussi rempli les cartes vierges avec des exemples supplémentaires adaptés à leur contexte. * Souligner le fait qu'une action peut souvent contribuer à renforcer plusieurs domaines de protection en même temps. Vous pouvez aussi prendre un ou deux exemples tirés des cartes-actions et montrer aux participants d'où ils viennent dans le manuel (tirés des Notes d'orientation associées à chaque principe de protection). | 30’ |
| Synthèse | Se servir de la diapo 11 pour résumer.  Demander à un participant de lire un message clé à voix haute, à un autre de lire le message suivant, etc. Après chaque message clé, demander aux participants si ce message est clair et clarifier toute question éventuelle. | 5’ |

### Conseils aux facilitateurs

* Lisez les questions fréquemment posées pour vous préparer aux questions éventuelles des participants.
* Pour que ce module soit réussi, les participants doivent établir le lien entre les « actions » présentées et les actions de protection qui correspondent directement à des préoccupations en matière de protection dans leurs propres contextes.
* Soyez conscients des différentes sensibilités de certaines agences concernant le plaidoyer et la protection. Certaines agences hésitent à dénoncer les abus tant qu'elles sont obligées de maintenir une présence opérationnelle sur place. Veillez à ce que tous les points de vue représentés dans la salle soient respectés.
* Prenez soin de lire et de vous reporter aux Standards minimums pour la protection de l'enfance (CPMS) en tant que standards associés à Sphère.